L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 23 MAI 1879. 52me Année

DUFOUR & LIBERT, Propriétaires-Editeurs.

NOUVELLE-ORLEANS. VENDREDI, 23 MAI 1879.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR

Par Stern & Co., dans leurs salles d'encan, bot en, meubles et bredequins.

La capitale de l'Etat.

Le capitale de l'Etat est actuellement établie à la Nouvelle-Orléans. L'achat de la maison d'Etat et les installations qui y ont été faites pour les diverses branches du gouvernement, ont coûté une somme assez considérable, dont les trois quarts auraient été dépensés en pure perte, si on venait à transférer la capitale ailleurs. A Baton-Rouge, le capitole a été brûlé et il faudrait dépenser deux à trois cent mille piastres pour remettre la bâtisse en état et y installer convenablement le gouvernement. Donc au point de vue financier, l'opération entraînerait deux à trois cent mille piastres de perte sèche, d'un côté, et autant de dépenses nouvelles à faire, de l'autre.

La considération d'économie devrait à elle seule, suffire pour faire écarter la proposition de transfert. Or, nous ne voyons pas quels avantages le peuple ou le gouvernement retireraient du changement de capitale, tandis que les inconvénients d'un déménagement ne sont que trop apparents. La ville de Baton-Rouge serait réellement la seule à bénéficier du transfert. Si désireux que nous soyons de plaire à nos amis de cette localité, nous ne pouvons vouloir que l'intérêt général de l'Etat soit sacrifié aux petits intérêts locaux en jeu.

Rien n'est survenu qui ait modifié l'opinion que nous avons soutenue l'année dernière, sur ce sujet. Dans notre numéro du 3 février, nous disions :

En dehors des petits bénéfices locaux que la ville de Baton-Rouge retirerait du transfert du gouvernement d'Etat, nous ne croyons pas qu'une telle bonne raison puisse être invoquée à l'appui de la proposition, tandis qu'une foule de considérations doivent la faire rejeter.

Premièrement, le transfert du gouvernement d'Etat occasionnerait des dépenses qui ne s'élèveraient pas à moins de cent et peut-être de deux cent mille piastres, dépenses absolument inutiles, que rien ne justifie et qui dérangeraient l'équilibre déjà si difficile à maintenir du budget d'Etat.

Aucun chemin de fer n'aboutissant à Baton-Rouge, la ville est d'un accès difficile, et les moyens de transport avec les autres parties de l'Etat sont beaucoup moins fréquents et moins rapides qu'ils ne le sont avec la Nouvelle-Orléans. Il n'y a plus d'hôtels ou de pensions en nombre suffisant pour accommoder les membres de la législature et toutes les personnes dont les sessions peuvent nécessiter la présence.

Mais ces petits inconvénients sont insignifiants comparativement aux sérieux désavantages qui résulteraient du transfert.

Il a été crée depuis la guerre de nombreux intérêts qui nécessitent des rapports presque journaliers entre les représentants de ces intérêts et les divers départements du gouvernement.

Le transfert des sessions législatives à Baton-Rouge, dans les conditions où se trouve la Louisiane, alors qu'on peut dire que tout est encore à accomplir au fait de réformes, aurait pour résultat de soustraire les travaux législatifs à la surveillance du peuple et de la presse.

Malgré la difficulté qu'ont les représentants de journaux à se procurer les informations nécessaires sur les bills, la presse quotidienne peut encore dénoncer à temps les mauvaises mesures et appeler l'attention du peuple sur des bills dangereux. Si les Chambres siégeaient à Baton-Rouge, cela deviendrait presqu'impossible.

Eloignée de la métropole où l'opinion publique exerce toujours son influence, la législature ne serait entourée que des agents de *ring* qui se donneraient libre carrière, et il serait à craindre que les errements radicaux qu'on a tant de peine à déraciner, ne reprissent tout leur empire.

Beaucoup de mesures ruineuses seraient adoptées finalement avant que la presse métropolitaine eût pu en connaître le texte et les combattre utilement. Autant vaudrait rapprocher les sessions secrètes que les tenaient autrefois dans un endroit où les discussions et les votes ne pourraient être portés à la connaissance des électeurs que trop tard pour arrêter l'adoption des bills.

Un autre résultat funeste du changement serait de diminuer l'efficacité de la représentation dans les deux chambres, aussi bien pour les paroisses que pour la ville mais principalement pour celle-ci.

La délégation de la Nouvelle-Orléans comprend actuellement un certain nombre d'avocats éminents et d'hommes d'affaires expérimentés qui certainement ne pourraient, sans s'imposer de trop lourds sacrifices, quitter leurs affaires pendant deux mois pour aller à Baton-Rouge. Avant peu on verrait toutes les notabilités se retirer de cette délégation et d'ici à quelques années, la ville ne serait plus représentée dans les Chambres que par des avocats sans causes ou des hommes nuls en quête du salaire de sénateurs ou de représentants.

A-t-on oublié que dans les années qui ont précédé la guerre de sécession, la ville était presqu'exclusivement représentée dans les chambres par des corporaux et des sergents de police ?

Beaucoup d'hommes éminents des paroisses qui à la Nouvelle-Orléans se trouvent en communications faciles avec leurs localités et leurs familles, et qui peuvent tout en siégeant ici, surveiller leurs intérêts ou faire leurs affaires, n'ayant pas les mêmes avantages à Baton Rouge, trouveraient trop lourd le sacrifice de deux mois entiers de leur temps et renonceraient à se faire réélire.

Dans un numéro subséquent, nous ajoutions :

La question n'est pas nouvelle ; elle a déjà été épuisée, pour ainsi dire, à une autre époque, et ce qui nous étonne c'est qu'après l'expérience faite déjà de la capitale à Baton Rouge, des hommes intelligents et sérieux se laissent illusion au point de croire qu'une seconde expérience donnerait de meilleurs résultats.

Nous sommes loin de nier les griefs qu'on invoque contre les obsessions dont les membres de la Législature sont l'objet à la Nouvelle-Orléans, mais il y a beaucoup à dire à ce sujet.

La situation confuse qu'a créée la régime radical, a mis tant d'intérêts en jeu qu'il n'est pas extraordinaire que ces intérêts ambient des obsessions. D'un autre côté, les propositions, les suggestions pour les réformes abondent et de toutes ces sophistries et de tous ces besoins il résulte une pression considérable.

Mais dans cette foule, il y a deux parts à faire, la part du bien et la part du mal. Il y a les bonnes comme les mauvaises influences. Or, il n'est pas à regretter que, dans les circonstances où s'est produit l'avènement du nouveau régime, les membres de l'assemblée se soient trouvés journellement en contact nonseulement avec les représentants des divers intérêts engagés, mais encore avec la population de la métropole.

Il est juste d'être ennuyé ou obsédé, mais il est été à même d'être éclairé, tandis que s'ils eussent déjà siégé cette année à Baton Rouge, il est plus que probable que toutes les mauvaises influences les y eussent suivis pour les entourer et les aveugler, tandis que les bonnes leur eussent manqué pour les éclairer et les guider.

Ce que nous disions l'année dernière, vient d'être pleinement confirmé par ce qui s'est passé à la Convention.

Si cette assemblée eût siégé à Baton Rouge, qui doute que les partisans de Baton city-Journal n'eussent eu recours au pourboire pour suppléer et défier toute intégrité, et la probabilité est qu'ils n'auraient pas eu de contradicteurs, les contribuables n'étant pas engagés et n'ayant pas d'argent à dépenser, tandis que, la Convention étant à la Nouvelle-Orléans, il a été possible aux représentants de la propriété et du travail de faire entendre leur voix en opposition à celle des chargeurs des ordonnateurs publics.

Si les tentatives législatives ne doivent avoir lieu que tous les deux ans, les bâtisses que Baton-Rouge compte faire en logeant et en hébergeant les législateurs seront diminuées de moitié, et, finalement, c'est là une bien pauvre considération à faire valoir pour justifier une dépense aussi considérable que celle que nécessitera le transfert, sans parler de la perte sur la revente de l'Hôtel Saint-Louis. Mais les inconvénients pour les différentes branches du service seront très sérieux ; on n'a qu'à interroger les chefs de ces services pour s'en rendre compte. Le transfert donnera lieu à des frais constants de déplacement et de voyage.

On a parlé de l'amendement constitutionnel. Eh bien ! on n'a qu'à consulter les chiffres et l'on verra que la masse des électeurs a montré à l'égard de cet amendement encore plus d'indifférence qu'à l'égard de tous les autres. Il est impossible de dire s'il y a eu majorité pour Baton-Rouge ou pour la Nouvelle-Orléans. La majorité des électeurs se sont abstenus de voter. Rien ne constate donc que le peuple désire le transfert de la capitale à Baton-Rouge. La Convention doit décider cette question comme toutes les autres par des raisons d'intérêt général et d'économie, et ces raisons, selon nous, prescrivent de laisser la capitale où elle est actuellement.

LE DISCOURS DU DOCTEUR BRICKELL.—Nous avons reçu une copie imprimée du discours que le docteur D. W. Brickell, président du comité des contribuables, a prononcé devant les trois comités de la Convention sur la question de la dette. Nous sommes heureux de voir que ce discours a été imprimé ; il pourra ainsi être lu par tous les membres de la convention qui ne sauraient manquer d'être frappés par la force des arguments qui y sont développés.

QUATORZE MOIS DANS L'AMÉRIQUE DU NORD.—Sous ce titre M. le comte Louis de Tarcane vient de publier un ouvrage en deux volumes, dans lesquels il relate ses impressions de voyage aux Etats-Unis. A côté d'informations générales qui pèchent quelquefois par l'exactitude, on trouve des détails assez piquants et quelques anecdotes amusantes. Une quarantaine de pages sont consacrées à la Nouvelle-Orléans. L'auteur raconte sa mésaventure avec les chevaliers du busko de la rue St. Charles, et il ne se gêne pas pour faire ressortir la complicité de la police d'alors avec ces détrousseurs. Il adresse quelques compliments à la population créole qui a gagné ses sympathies. On trouvera le livre du comte de Tarcane à la librairie Hébert & Cie, coin Chartres et Bienville.

FÊTE CHAMPÊTRE DE L'UNION FRANÇAISE.—La journée de dimanche attirera certainement aux Fair Grounds une foule considérable de toutes les parties de la ville, car il est difficile de réunir plus d'attraits dans un programme qu'il n'y en a dans celui de la Fête offerte à l'Union champêtre. La série des amusements aussi nombreux que variés sera terminée par une illumination électrique, un grand feu d'artifice et une retraite aux flambeaux, sans parler du bal qui terminera le tout. 50 cents d'entrée ; dames et enfants gratis. A ces conditions-là, vingt mille personnes devraient visiter les Fair Grounds dimanche.

Spécialité en fait-de plumes d'oies vierges, en crins, ressorts pour lits, matelas, fonds à ressort, à très bas prix, à l'ancien magasin de meubles de J. B. Hubbard, coin Esmarte et Perdido.

Les plus belles photographies que nous ayons vues à la Nouvelle-Orléans, sont celles que fait Lilienthal, un des meilleurs artistes de notre ville.

Si jamais je cesse d'aimer.....Quoi !.....les Shadines.

BILLET GAGNANT.—M. P. M. Spinelli, de Brownsville, Texas, certifie qu'il était porteur de la moitié du billet No 47,579 dans le tirage à numéros simples de la Loterie de l'Etat de la Louisiane du 13 mai, qui a gagné le Premier Gros Lot de Trente Mille Piastres, et que ce montant a été remboursé payé en un chèque sur la Louisiana National Bank sur présentation du billet aux bureaux de la Compagnie.

—M. T. M. Wescoat, agent de la compagnie de l'Express du Sud, à la Nouvelle-Orléans, certifie qu'il avait en collection pour le compte de O. H. Bateman, de Baltimore, le ticket entier No 58,659 qui a gagné le second Gros Lot de Dix Mille Piastres, au tirage du 13 mai de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que ce montant lui a été promptement payé en un chèque sur la Louisiana National Bank sur présentation du ticket aux bureaux de la Compagnie.

Les and Perrigo' Worcestershire sauce.—Il y a environ quarante ans Lea et Perrins composèrent une sauce qui ne tarda pas à être fort recherchée, à cause de sa délicieuse saveur, et qui devint bientôt célèbre dans le monde entier. M. Soyer, l'incomparable chef de cuisine du Reform Club de Londre, trouva la sauce excellente et la servit à ses habitués. Il n'en fallait pas davantage pour lui donner droit de cité partout, et la préparation de Lea et Perrins fut reconnue avec enthousiasme par tous les maîtres clubs de la métropole. Elle figura aussi sur les tables des principaux hôtels, et peu de temps après les Anglais s'y étaient si bien habitués et ils leur était si indispensable, qu'ils partaient pour l'étranger ils en emportaient toujours une considérable provision. La renommée de la sauce ne se démentit et rapidement non seulement en Europe, mais en Amérique et dans les Indes, et aujourd'hui un gourmet de bonne école ne croit pas dîner s'il n'assaisonne son roast ou son bifteck de quelques gouttes de Worcestershire.

Quelque chose de fa.....Les Shadines.

HÉRITAGE.—Jean De Chanceu, naguère de la Nouvelle-Orléans, a longtemps exercé la profession de raseur, nous voulons dire de barbier à Washington, où les membres de plusieurs célébrités politiques lui ont passé par les mains. Il avait ensuite transporté ses rasoirs à New-Brunswick, où la nouvelle lui est parvenue dernièrement que son oncle de Bordeaux, l'armateur Jean De Chanceu, venait de trépasser, lui laissant un legs de $1,400,000. Le barbier a emprunté $5000 à un ami, pour aller en France s'asseoir sur ses héritage n'était pas une sinécure, car il est revenu ces derniers jours plein d'allégresse. Le notaire de son oncle lui a dit que c'était vrai, et qu'il recevrait les $1,400,000 un de ces quatre matins, dès que la liquidation sera terminée. Jean se propose d'acheter quelques biens à Morristown, New Jersey, où il réside maintenant, et s'il trouve quelque femme entre deux âges qui ait du bon sang et les autres qualités d'une ménagère, il n'est pas dit, quoiqu'il ne soit plus jeune, qu'il n'entrera pas dans la confrérie.

(Courrier des Etats-Unis.)

—Il résulte de la statistique qui vient d'être dressée, par ordre du ministre de l'instruction publique, que les examens pour recevoir un certificat d'aptitude à l'enseignement primaire dans les cinq villes de [illegible], en [illegible], 2,961 [illegible].

—Si nous en croyons le Charivari, on ne connaît pendant trop de patientence pour rendre un correspondance intelligible :

En théâtre, la conjonction en s'écrit à.

Un correspondant de Gênes, très épris d'un petit singe qu'il appelait Bonifacio, s'adressait à son correspondant de Bâle pour en avoir un de même espèce.

"Envoyez-m'en un en deux," lui disait-il.

Ce qu'il écrivit malheureusement 1 + 2.

Trois mois après, le Génois désespéré voyait débarquer à son adresse quatre-vingt-dix-neuf singes, tous semblables à celui dont l'espoir l'avait charmé.

"Vous me parlementez, cher monsieur, et je ne vous connais pas tant ! fait-on-il me répondre que vous le souhaitiez ; quoi je n'ai pu m'en procurer que quatre-vingt-dix-neuf."

ASSASSINATS MALADROITS ET LE SECOND VENU.—Garfield-Guiteau a été ministre à Washington ont commis, paraît-il, une maladresse insigne à l'occasion du second vote, par lequel le président Hayes a opposé à la loi du Congrès prohibant l'emploi des troupes fédérales en temps d'élections populaires. D'autant, le mal n'a pas été si grand qu'on le dit d'abord à Washington. Le Cherry Garden, où quelques-uns de ces assassinats dûment étudiés, Kinzer et Key, ont établi certainement autocratique, et du moins inconstitutionnelle aux yeux de la majorité du Congrès. Mais il est néanmoins regrettable que l'on signale, dans les cercles de Washington, comme ayant participé à cet acte inouï de félicitations intempestives et peu faites pour plaire au peuple capricieux qui a de la [illegible] [illegible] [illegible]